

## BULLETIN D'INFORMATIONS

CONCERNANT LES AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU POTABLE

---

Dorénavant, lorsqu'il y a un arrêt de l'alimentation en eau potable du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Césaire soit, en raison d'un bris ou d'une réparation, vous serez informés via le système d'appel téléphonique d'urgence (*Somum*).

Ce système téléphonique permet de joindre rapidement les gens touchés par l'avis.

**IL EST DONC PRIMORDIAL DE VOUS INSCRIRE AFIN D'ÊTRE REJOINT DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.**

Soyez assurés que lors de travaux sur le réseau d'aqueduc, le service des Travaux publics restreint le plus possible le secteur touché par la fermeture de l'eau de potable en fonction de la configuration du réseau.

**C'est la raison pour laquelle certaines portions de rues et rangs reçoivent un avis d'ébullition et d'autres pas.**

Chaque avis est publié sur le site internet de la Ville: [www.villesaintcesaire.com](http://www.villesaintcesaire.com) et mis aux portes de l'Hôtel de Ville lors des travaux. Vous pouvez le consulter pour valider la nature de celui-ci; les endroits touchés ainsi que les détails d'ébullition.

De plus, chaque propriétaire de logements ou commerces, doit remplir ce formulaire afin d'être informé des interruptions ou avis qui concerne sa propriété.

Si vous n'êtes pas encore inscrits ou vous êtes déménagés, nous vous invitons à compléter le formulaire au verso et de nous le transmettre à l'Hôtel de Ville.

Encore une fois, nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le service des Travaux publics  
Ville Saint-Césaire  
111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0  
Téléphone : 450-469-3108 ou [administration@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:administration@ville.saint-cesaire.qc.ca)  
[www.villesaintcesaire.com](http://www.villesaintcesaire.com)



La Ville de Saint-Césaire a acquis un système d'appel téléphonique d'urgence qui transmet rapidement aux citoyens concernés des avis lors :

- d'avis d'ébullition préventif ou obligatoire;
- d'avis de fermeture du réseau ou d'une section du réseau d'eau;
- d'avis sur les évacuations de masse suite à des déversements de matières dangereuses ou lors d'incendies majeurs;
- d'avis pour des glissements de terrain dangereux ou tout autre incident concernant la sécurité civile
- etc.

**Pour vous rejoindre, il est important de transmettre et mettre à jour vos coordonnées (propriétaire ou locataire) soit :**

- Directement sur le site internet de la Ville : [www.villesaintcesaire.com](http://www.villesaintcesaire.com) **ou**
- Remplir cette fiche et la retourner à l'Hôtel de Ville :  
**au 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Qué), J0L 1T0**

Propriétaire

Locataire

Nouvelle inscription

Mise à jour

1) Prénom : \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

2) Prénom : \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Nom d'entreprise \_\_\_\_\_ personne contact \_\_\_\_\_

# civique \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ # app \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

(cellulaire #1) \_\_\_\_\_ (cellulaire #2) \_\_\_\_\_

(maison) \_\_\_\_\_ (bureau) \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_

**\*\*Prenez note que vos coordonnées sont strictement confidentielles.**

Pour toutes questions, veuillez communiquer au département de prévention sécurité incendie (450) 469-3108 poste 233 ou par courriel à : [prevention@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:prevention@ville.saint-cesaire.qc.ca)